

**Délibération n° 2021 05 17 n° 11 : SCOLAIRE -  
Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux  
enfants en difficultés au titre de l'année scolaire  
2021-2022.**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/05/2021
En exercice :	33	
Présents :	23	Affichage de la convocation : 11/05/2021
Pouvoirs :	7	
Votants :	30	Affichage du compte rendu : 20/05/2021
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Yolande CHAREYRE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Frédérique DAMON, Roland BADOIL, Carine BERNY, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM.		
<b>Absents ayant remis pouvoir:</b>		
Mme Chantal BERTHILLON donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Philippe LARGE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M Olivier DEROZARD donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Matthieu VERPILLAT donne pouvoir à Mme Carine BERNY		
<b>Absents ou excusés :</b>		
M Gerbert RAMBAUD Mme Chantal ROCHE Mme Fatima FERNI		

M BOUKACEM Safi est nommé secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux enfants en difficultés) a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de psychologues et de psychomotriciens.

Réparti par secteur, le RASED couvre les communes de Vaugneray, Brindas, Chaponost, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, et Sainte-Consorce. Le RASED sollicite une subvention une participation des communes pour ses frais de fonctionnement et d'équipement. Pour l'année scolaire 2020-2021, la subvention sollicitée est de 2000 €.

La participation financière de chaque commune est établie au prorata du nombre d'enfants scolarisés.

Pour la commune de Vaugneray, la participation au titre de l'année scolaire 2020-2021 est de 266,95 €.

La subvention sera versée à l'OCCE pour le compte du RASED

Vu le code général des collectivités territoriales,

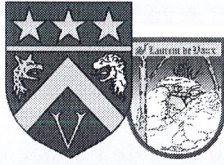
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.212-8 et R.212-21

Vu la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

Vu le projet de convention ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 mai 2021 A 20 HEURES 30



**Délibération n° 2021 05 17 n° 11 : SCOLAIRE -  
Participation au Réseau d'Aide Spécialisée aux  
enfants en difficultés au titre de l'année scolaire  
2021-2022.**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,  
Dont le résultat est le suivant :*  
**30 suffrages exprimés : 30 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

- DÉCIDE** de participer aux frais de fonctionnement du réseau d'aide intercommunal en matière scolaire (RASED Brindas)
- FIXE** la participation communale à 266,95 € au titre de l'année scolaire 2020-2021 ;
- DIT QUE** la dépense sera imputée à l'article 6042 du budget principal 2021.
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention fixant pour l'année 2020-2021 le montant de la participation financière aux frais de fonctionnement et d'équipement du RASED.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le  
21/05/2021  
et de la publication en mairie le  
21/05/2021

Pour copie certifiée conforme  
Au registre des délibérations  
Le Maire  
Daniel JULLIEN

